

# La demande en ligne de bourse de lycée

---

*Version réservée au service en ligne de demande de bourse de  
lycée ouvert du  
01 septembre au 19 octobre 2023*

**Guide à destination des chefs d'établissement  
et de leur équipe pour l'accompagnement  
des parents**

**Août 2023  
Diffusion nationale**

**Ce guide vous présente le déroulement de la saisie des demandes depuis le service en ligne Bourse de lycée. Vous disposerez ainsi de la vision du parcours des parents pour leur apporter l'accompagnement dont ils pourraient avoir besoin lors de cette phase.**

## **Table des matières**

<b>LES INFORMATIONS ESSENTIELLES</b>	<b>3</b>
1.1 L'OBJET DU SERVICE	3
1.2 LE PERIMETRE	3
1.3 LE CALENDRIER	3
<b>2 LA DEMANDE DE BOURSE DE LYCEE PAR LES PARENTS</b>	<b>4</b>
2.1 LA CONNEXION	4
2.2 LA MISE A JOUR DE LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS	7
2.3 LE CHOIX « JE TELECHARGE » UN DOSSIER PAPIER	7
2.4 LE CHOIX « JE FAIS MA DEMANDE EN LIGNE »	7
2.5 RECUPERATION DES DONNEES FISCALES DU CONCUBIN	8
2.6 RECAPITULATIF DE LA DEMANDE	9
2.7 ACCUSE D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE ET ESTIMATION DU DROIT A BOURSE	10

# Les informations essentielles

## 1.1 L'objet du service

La demande en ligne de bourse de lycée permet **via internet** dans **Scolarité services**, au **représentant légal** d'un élève :

- de faire sa demande de bourse pour un enfant scolarisé en lycée public ou en EREA ;
- de fournir directement les données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives ;
- de mettre à jour la **fiche de renseignements administrative**, pour l'élève et lui-même ;
- de télécharger et/ou d'imprimer un accusé de réception de la demande de bourse ;
- de suivre l'avancement de son dossier.

## 1.2 Le périmètre

La demande en ligne de bourse de lycée s'adresse aux élèves de lycée public et d'EREA à la rentrée 2023. Elle est également accessible aux responsables d'élèves de lycée public ou d'EREA non boursiers de lycée en 2022-2023 et qui souhaitent présenter une demande pour 2023-2024.

Peuvent également faire leur demande en ligne :

- les élèves de 3<sup>ème</sup> au collège qui poursuivront leur scolarité en lycée général, technologique ou professionnel ;
- les élèves relevant de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) **sans dossier de bourse** de lycée l'année antérieure ;
- les élèves arrivant en 3<sup>ème</sup> prépa métiers au lycée à la rentrée scolaire ;
- les élèves revenant en formation initiale (une fiche spécifique sera fournie par le lycée d'accueil).

## 1.3 Le calendrier

Les dates de campagne sont définies nationalement et gérées par le téléservice.

- **La 2<sup>ème</sup> période de la campagne de bourse de lycée se déroulera du 01 septembre au 19 octobre 2023 inclus**
- La date de fin de campagne est fixée au 19 octobre 2023 à minuit. Après cette date, les parents d'élèves ne pourront plus accéder à la saisie d'une demande en ligne.

Dans le module **Vie de l'établissement > services en ligne**, le service est ouvert pour tous les établissements publics. Dans **Paramétrages généraux**, vous pouvez ajouter un message d'accueil annonçant la période de la campagne de bourse de lycée de la rentrée.



## 2 La demande de bourse de lycée par les parents

Pour faire la demande de bourse en ligne, le représentant légal de l'élève doit se connecter avec l'identifiant Educonnect attribué par l'établissement ou via FranceConnect.

Seul un compte responsable permet l'accès au service en ligne de demande de bourse.

Les parents créent leur compte unique EduConnect en autonomie. Le compte unique EduConnect simplifie pour les parents l'accès au suivi et à l'accompagnement de la scolarité des enfants et donne accès pour les élèves à l'ensemble des services numériques de l'école au lycée.

S'il s'agit d'une première connexion, le numéro de téléphone portable donné lors de l'inscription des enfants ou dans la fiche de renseignements est indispensable pour activer son compte. Une plateforme d'assistance nationale est disponible pour accompagner les parents qui rencontreraient des difficultés lors l'utilisation des différentes démarches en ligne, notamment lors de la connexion au compte EDUCONNECT. Une foire aux questions (FAQ) accompagne chaque démarche.

### Des questions sur votre connexion ou les demandes de bourse de lycée ?

Une plateforme d'assistance nationale est mise à votre disposition.

**par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local)**

du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h

**en ligne : [assistanceteleservices.education.gouv.fr](https://assistanceteleservices.education.gouv.fr)**

### 2.1 La connexion

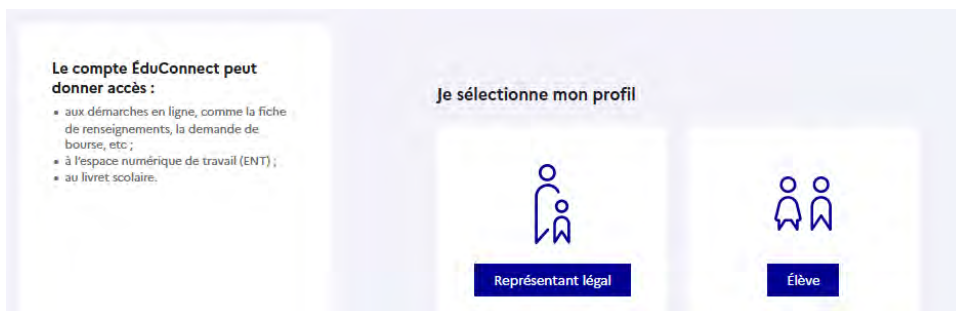
Dans la mesure où la demande de bourse de lycée peut être présentée par tout responsable de l'élève qui en assume la charge effective, chacun des **représentants légaux** de l'élève peut présenter une demande, mais une seule pourra être retenue. Une personne en charge de l'élève mais non représentant légal ne peut formuler une demande en ligne.

Article D. 531-6 du code de l'éducation : Il ne peut être déposé qu'une seule demande de bourse par élève.

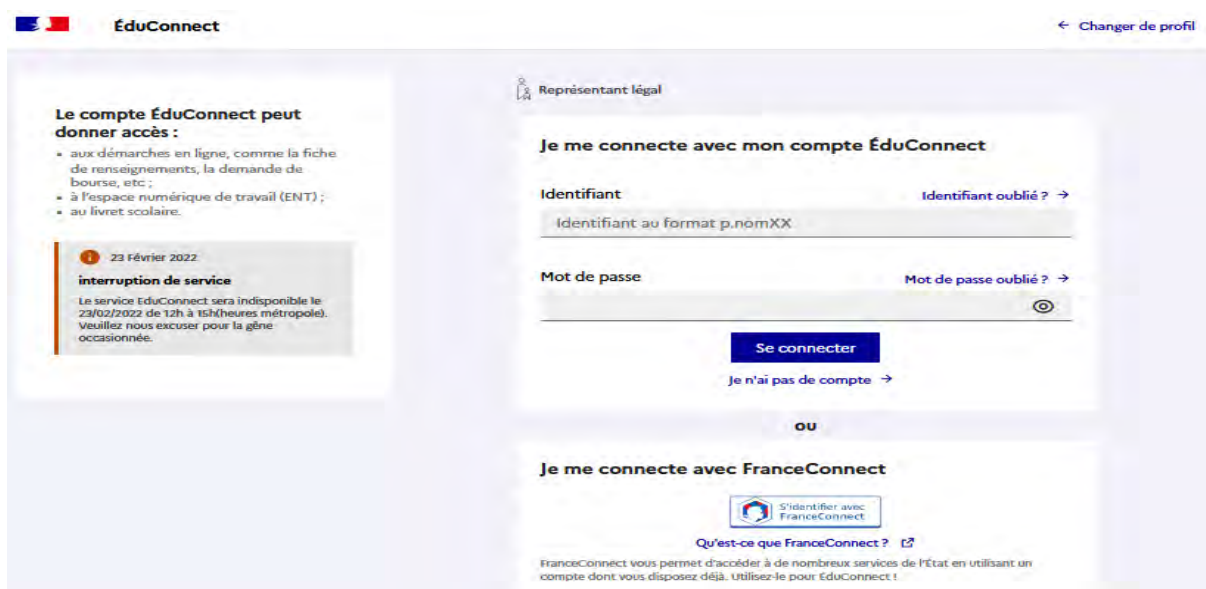
Pour accéder au portail Scolarité-Services, il suffit de se connecter avec ses identifiant et mot de passe EduConnect ou d'utiliser FranceConnect à l'adresse [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr) ou à l'adresse communiquée par l'établissement.

S'il s'agit d'une première connexion, le numéro de téléphone portable donné lors de l'inscription des enfants ou dans la fiche de renseignements est indispensable pour activer son compte.

- **Faire une demande de bourse avec mon identifiant Educonnect**



Sélectionner le profil « représentant légal » et saisir ses identifiant et mot de passe



### ▪ Faire une demande de bourse avec France Connect

S'identifier avec **FranceConnect** permet d'accéder aux services en ligne de l'Education nationale et d'autres services publics en utilisant l'un des comptes suivants :



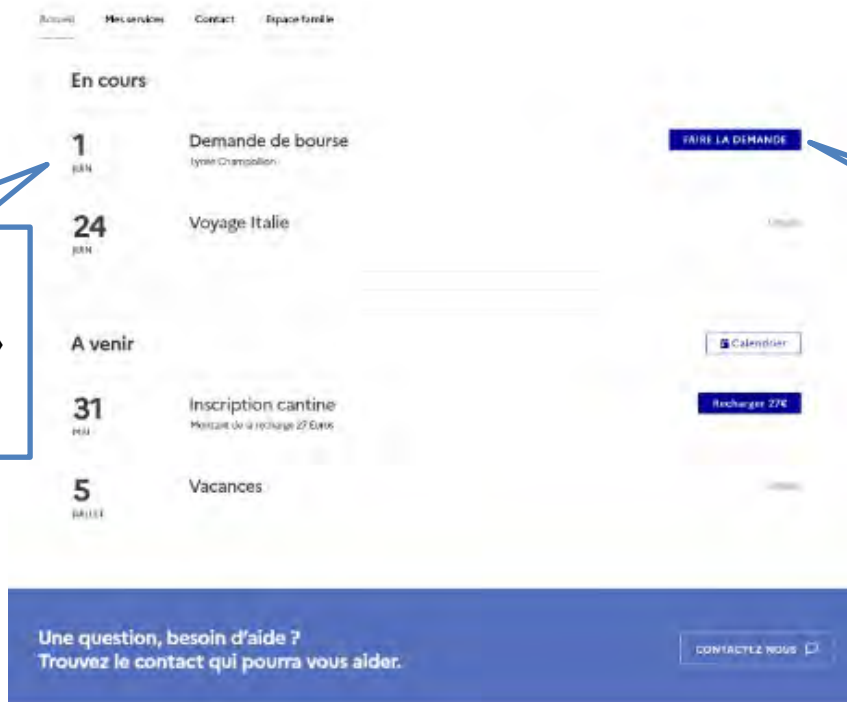
Lors de la première connexion aux services de l'Education nationale via FranceConnect, le demandeur devra rapprocher son identité de celle de son enfant. Pour cela, il devra saisir les nom et prénom de son enfant, sa date de naissance et choisir l'établissement qu'il fréquente.

Utiliser les guides de connexion disponibles sur le site [www.education.gouv.fr/educonnect-un-compte-unique-pour-suivre-et-accompagner-la-scolarite-de-mon-enfant-7361](http://www.education.gouv.fr/educonnect-un-compte-unique-pour-suivre-et-accompagner-la-scolarite-de-mon-enfant-7361)

\*Si le compte EduConnect est rattaché à plusieurs enfants, il faut choisir l'enfant concerné par la demande de bourse.

Le changement d'enfant ramène sur la page d'accueil des téléservices.

Après la connexion, choisir dans le menu « Mes services », **Bourse de lycée** en bas à gauche de l'écran



L'écran suivant permet au parent :

1. De signaler les modifications éventuelles de ces informations par l'accès à la Fiche de renseignements ;
2. De faire sa demande de bourse en ligne ;
3. Dé télécharger une demande papier.



## 2.2 La mise à jour de la fiche de renseignements

Dès la connexion au téléservice Bourse de lycée, le parent visualise, et modifie si nécessaire, **une partie des données administratives de son enfant et les siennes.**

**Remarque :** les informations modifiées seront immédiatement intégrées à la demande de bourse. En revanche, l'établissement devra les valider pour leur intégration dans Base élèves.

## 2.3 Le choix « je télécharge » un dossier papier

Ce choix permet au parent d'éditer le dossier papier avec les renseignements concernant son enfant et lui-même déjà remplis.

Il devra joindre son **avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022** et déposer l'ensemble au secrétariat de l'établissement (pour information, les années figurant sur les captures d'écran infra n'ont pas été actualisées mais il convient bien de prendre en compte l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022).

## 2.4 Le choix « je fais ma demande en ligne »

Lors d'une connexion par Educonnect ou France connect, il sera demandé le numéro fiscal afin de pouvoir récupérer les données fiscales.

L'écran de récupération des données fiscales est identique par France Connect ou par le compte Educonnect de la famille.

Mes services Théo M.

Bourse de lycée

Fiche de renseignements

LSU

Déposer un dossier | Nous contacter

1 Récupération des informations | 2 Informations fiscales | 3 Validation

### Récupération de mes informations fiscales

Saisissez ici le numéro fiscal qui figure sur votre avis d'impôt 2022 (sur les revenus de 2021)

Numéro fiscal\*

⚠ Veuillez renseigner votre numéro fiscal.

(\*) Réponses obligatoires

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

Les informations récupérées auprès de la DGFIP apparaissent à l'écran suivant, une seule question est à renseigner si le parent n'est ni marié, ni pacsé pour préciser s'il vit en concubinage.

Mes services Théo M.

Bourse de lycée

Fiche de renseignements

LSU

Déposer un dossier | Nous contacter

1 Récupération des informations | 2 Informations fiscales | 3 Validation

### Mes informations fiscales

Nous venons de recueillir ces informations fiscales sur votre avis d'impôt 2022. Merci de renseigner les informations complémentaires avant de poursuivre.

Déclarants / Déclarantes : STEPHANIE MARTIN

Avis d'impôt 2022 (sur les revenus 2021)

Votre revenu fiscal de référence	11800 €
Votre avis d'impôt 2022 indique un déficit d'années antérieures	Non
Votre situation familiale	Divorcé(e)
Situation déclarée de parent isolé	Non

Nombre d'enfants à votre charge :

Enfants mineurs ou handicapés en résidence exclusive	2
Enfants mineurs ou handicapés en résidence alternée	1
Enfants majeurs célibataires	0

Vivez-vous en concubinage ?\*

(\*) Réponses obligatoires

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

**Si le parent n'est ni marié, ni pacsé, il doit préciser s'il vit en concubinage.**

Au moment de la validation, s'il existe déjà une demande pour l'élève, le message suivant sera affiché : « Vous ne pouvez pas déposer une demande de bourse de lycée pour cet enfant car une demande est déjà enregistrée. Pour plus de renseignements, contactez-votre gestionnaire en établissement. ».

## 2.5 Récupération des données fiscales du concubin

Dans cette situation, le parent devra renseigner le numéro fiscal du concubin ainsi que ses nom et prénom.



Si les revenus ne permettent pas d'attribuer une bourse, le parent est informé que ses revenus dépassent le plafond autorisé :  
 Il peut maintenir sa demande pour recevoir une notification de refus en cochant la case prévue à cet effet.

## 2.6 Récapitulatif de la demande

Toutes les données récupérées auprès des services fiscaux sont affichées à l'écran suivant « Récapitulatif de la demande ».

Ce récapitulatif reprend les informations fiscales du demandeur et celles de son concubin éventuel.

Bourse de lycée

Déposer un dossier Nous contacter

1 Récupération des informations 2 Informations fiscales 3 Validation

### Récapitulatif de ma demande

Si ces informations sont exactes, validez votre demande, sinon cliquez sur le bouton "ÉTAPE PRÉCÉDENTE".

Bourse demandée pour : Théo Martin - 09/01/2006

Avis d'impôt 2022 (sur les revenus 2021)

	Vous	Votre partenaire
Déclarants / Déclarantes	STEPHANIE MARTIN	PIERRE DURAND
Revenu fiscal de référence	11800 €	14000 €
Déficit d'années antérieures mentionné sur l'avis d'impôt	Non	Non
Situation familiale	Divorcé(e)	Divorcé(e)
Situation déclarée de parent isolé	Non	Non
Nombre d'enfants à charge :		
Enfants mineurs ou handicapés en résidence exclusive	2	1
Enfants mineurs ou handicapés en résidence alternée	1	1
Enfants majeurs célibataires	0	0

Je confirme que les informations présentées ici correspondent à la situation de mon ménage social et fiscal.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE VALIDER

La confirmation des informations contenues dans le récapitulatif est obligatoire pour finaliser la demande. La validation de cet écran va entraîner l'enregistrement de la demande de bourse en ligne.

## 2.7 Accusé d'enregistrement de la demande et estimation du droit à bourse

Mes services Théo M.

Bourse de lycée

Déposer un dossier Nous contacter

### Accusé d'enregistrement de ma demande

Votre dossier dématérialisé est déposé.

Vous allez recevoir un accusé d'enregistrement de votre demande à l'adresse [smartin@monmail.com](mailto:smartin@monmail.com)

Le suivi de votre dossier est disponible dès maintenant. Vous pouvez également vous reconnecter plus tard pour y accéder.

[TÉLÉCHARGER LE RÉCAPITULATIF](#)

### Estimation de mon droit à la bourse

Compte tenu des informations que nous avons récupérées et sous réserve de l'acceptation de votre dossier, le montant de la bourse qui pourrait vous être attribuée pour votre enfant serait de 730€ pour l'année scolaire 2022-2023.

### PASS'SPORT

Connaissez-vous le Pass'Sport ? Il vous permet de bénéficier d'une réduction de 50€ pour inscrire votre enfant dans un club de sport. Rendez-vous sur [sports.gouv.fr](https://sports.gouv.fr) pour en savoir plus.

Afin d'améliorer la qualité de ce service en ligne, accordez-nous encore une minute de votre temps.

Je donne mon avis SERVICES .fr

### ▪ Accusé d'enregistrement

Le parent reçoit parallèlement, un **accusé d'enregistrement par courriel** qui est conforme au décret n° 2015-1404 relatif à la saisine de l'administration par voie électronique.

**Références de votre demande**

Référence à rappeler	<b>07520-100122</b>
Demandeur	Stéphanie Martin
Demande de bourse présentée pour	Théo Martin né le 09/01/2006

**Informations fiscales prises en compte pour la demande**

Déclarants / Déclarantes	<b>Avis d'impôt 2022</b> sur les revenus 2021
Votre revenu fiscal de référence	<b>Stéphanie Martin</b>
Déficit d'années antérieures	<b>11800 €</b>
Votre situation familiale	<b>Non</b>
Situation déclarée de parent isolé	<b>Divorcé(e)</b>
Nombre d'enfants à votre charge :	<b>Non</b>
Enfants mineurs ou handicapés en résidence exclusive	<b>2</b>
Enfants mineurs ou handicapés en résidence alternée	<b>1</b>
Enfants majeurs célibataires	<b>0</b>

▪ **Suivi de dossier**

Une fois la demande de bourse en ligne terminée, les représentants légaux pourront consulter le suivi du traitement de leur demande en accédant au service en ligne [Bourse de Lycée](#).



Accès au suivi de dossier

Mes services

Théo M.

Bourse de lycée

Suivre mon dossier | Nous contacter

**Ma demande de bourse**

Votre demande de bourse été enregistrée le 10/09/2022.

Votre demande de bourse va être réceptionnée par le service gestionnaire. Veuillez consulter régulièrement cette page pour suivre son état d'avancement.

RÉCAPITULATIF DE VOTRE DEMANDE

Dans le cadre de l'amélioration continue de l'expérience des démarches en ligne, le parent pourra donner son avis sur la démarche administrative en ligne qu'il vient d'effectuer, accessible grâce à un bouton « je donne mon avis » proposé en fin de parcours.

